

DGS Mobilité égale alternance

Dans les grandes villes, la mobilité du directeur, en cas d'alternance, semble en voie de banalisation.

« Dans les villes de plus de 100 000 habitants qui ont connu l'alternance lors des dernières élections, 100% des DGS ont déjà – ou vont – changer », relève Stéphane Pintre. Selon le président du SNDG (1), cette généralisation du mercato concerne sans doute aussi une large majorité de villes moyennes. La période de six mois suivant l'élection, au cours de laquelle les agents détachés sur un emploi fonctionnel ne peuvent être congédiés (2), s'achève. Le syndicat tient donc à rappeler chacun au res-

pect de la tradition républicaine et à la fonction de DG. « Il est probable que certains élus, attentistes [...] révelent, dans les jours qui viennent, à leur principal collaborateur qu'il doit partir, alors qu'il n'en a jamais été question auparavant », déplore le DGS d'Antibes.

Mœurs. Dans la plupart des cas, cependant, il semble que le changement de DGS lors d'alternance politique à la tête de l'exécutif se banalise et soit « entré dans les mœurs territoriales », selon l'expression de Michel Namura, DGS de Saint-Ouen et vice-président du syndicat.

Les vacances créées par des départs en retraite massifs, parfois anticipés, ont aidé nombre de DG à trouver

un nouveau poste. Certaines fins de collaboration se déroulent encore dans des conditions déléteres. Mais Stéphane Pintre rappelle que l'immense majorité des titulaires d'un emploi fonctionnel décrochent un nouveau poste avant le déclenchement de la décharge de fonction, quarante agents de catégorie A seulement se trouvant actuellement en surnombre auprès du CNFPT.

En revanche, selon le SNDG, seulement une commune de 2 000 à 3 500 habitants sur cinq aurait choisi de créer un emploi fonctionnel, comme l'y autorise désormais la loi (3).

Jacques Paquier

(1) Syndicat national des directeurs généraux des services des collectivités territoriales
(2) Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, art. 53
(3) Loi n° 2007-209 du 19 février 2007